



Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides

PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 23 mai, à 18 h 30, les adhérents du Cercle sportif de l'Institution Nationale des Invalides (CSINI), régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblées générales, au gymnase du CSINI sous la présidence du Lieutenant-colonel (er) Gaëtan de la VERGNE.

<i>Sont présents</i>	<i>Sont absents excusés</i>
<u>/ Membres de droit /</u>	- M. le GCA (2s) Christophe de SAINT CHAMAS, Gouverneur des Invalides, - M. le MGI Rémi MACAREZ, Directeur de l'INI
Membres du Conseil d'Administration : <u>/ Membres du Bureau /</u> - M. le LCL (er) Gaëtan de la VERGNE, Président - M. Raymond ZAMPIERO, Vice-président - Mme Catherine AFLALO, Secrétaire Générale - Mme Chloé FRANCAVILLA, Secrétaire Générale adjointe - M. le MAJ (er) Pascal GODET, Trésorier - M. Antoine CANALE, Trésorier adjoint	
<u>/Autres membres du Conseil d'Administration /</u> - M. le LCL (er) Denis BOTHERON - Mme Valérie CHEVALERAUD MASSON - Mme Diane GOLI - M. Thierry du RIVAU - M. le LCL (er) Bertrand TAUZIN - M. Jean-Louis TAXIL	- M. le CDT (RC) Stéphane COLIN - M. le CRE GAL DIV (2S) Gilbert FÈVRE - M. Benoît LABORDE-BARBANEGRE - Mme. Adeline LEBERCHE Directrice du CMS Lecourbe Saint Jean de Dieu - M. Franck MENDES - Mme Claire LE STRAT
<u>/ Membres Bienfaiteurs /</u>	- M. le LTN (er) Georges MORIN, Membre d'honneur - M. André-Louis LECAILLE responsable Pôle Défense GMF Direction Marketing Communication et Partenariats - M. Ramiro RIERA Président du Fonds d'Entraide GMF
<u>/ Invités /</u> Madame Mathilde GUIGNARD (Commissaire aux comptes)	
<u>/ Membre consultatif /</u> - M. le CBA Xavier DUPONT, Directeur du CSINI	

GV CA

L'Assemblée générale ordinaire est ouverte par le Président à 18 h 45.

Le quorum est atteint avec 33 présents et 27 personnes représentées. Toutefois pour lever une éventuelle ambiguïté due à l'actuelle formulation des Statuts, le Président interroge les adhérents présents afin qu'ils donnent explicitement leur accord pour que, au vu du nombre de présents et de pouvoirs recueillis, les Assemblées de ce jour soient considérées comme pouvant se tenir valablement. En cas contraire, la séance serait levée et les Assemblées reconvoquées pour se tenir dans une quinzaine de jours.

De l'avis unanime des présents, les Assemblées générales peuvent valablement se tenir et délibérer.

Le Président se réjouit de voir une assistance nombreuse participer à ce moment essentiel à la vie de l'association et annonce que la parole sera donnée à tous au cours de ces Assemblées générales qui seront suivies par un moment de partage convivial dans la cour de la Paix avec l'équipe du Cercle.

En l'absence de tout vote nominatif, le Président propose, sauf avis contraire, que les votes puissent se dérouler à main levée.

Les présents, à l'unanimité, en sont d'accord.

Le Président remercie l'assistance pour la confiance accordée.

Le Trésorier, le Major Pascal Godet et le Trésorier adjoint, Antoine Canale, sont désignés scrutateurs.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale en date du 23 mai 2022 – 1^{ère} résolution

1^{ère} résolution : Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport moral et d'activité pour l'année 2022 – 2^{ème} résolution

Le Président donne lecture de son rapport moral.

« En préambule, je tenais à vous dire un petit mot sur ce rapport moral qui fait le bilan de l'année passée. Si aucune obligation ne définit la forme et le fond de ce rapport, en revanche il appartient au dirigeant d'une association d'informer les membres des décisions prises, du bon déroulement des activités et des éventuelles difficultés rencontrées.

Depuis sa création en 1966, le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides (CSINI) s'emploie à offrir, aux personnes handicapées motrices et aux déficients sensoriels qui le souhaitent, la possibilité de se reconstruire et de se réinsérer par la pratique sportive.

Si à la fin des années 50 ce sont des militaires qui ont décidé de développer la pratique sportive au profit des blessés de guerre hospitalisés à l'Institution Nationale des Invalides, dès la création du CSINI, ses fondateurs ont compris qu'il fallait accueillir au sein de l'association toutes les personnes handicapées qui souhaitaient pouvoir bénéficier de ses infrastructures et de son encadrement qualifié. C'est ainsi que depuis près de soixante ans, le CSINI a joué modestement le rôle d'un véritable laboratoire. C'est ici même que se sont développées des disciplines sportives adaptées à tous types de handicaps physiques ou de déficiences sensorielles qui sont devenues par la suite des disciplines paralympiques. C'est comme cela que le Cercle a permis de détecter et d'entraîner des athlètes de haut niveau et qu'il est devenu une pépinière de champions paralympiques.

Ces quinze dernières années, le Cercle a renoué avec sa vocation initiale. Devant la recrudescence des militaires blessés en opérations extérieures, nous avons partagé notre expérience et ouvert la voie aux Rencontres Militaires Blessures et Sports, aux raids de pleine nature et aux « stages familles » qui ont fait école et nous nous en félicitons vivement.


p.2

Je n'ai pas l'intention de vous infliger un bilan complet de l'année 2022, mais je souhaite simplement vous donner un petit aperçu de nos activités.

Si la crise du Covid nous a contraint à limiter notre activité à l'accueil des Pensionnaires et des hospitalisés de l'INI, l'année 2022 nous a permis de remonter en puissance et nous avons pu constater que de nouveaux adhérents nous ont rejoints. Une autre satisfaction a été de pouvoir mener à bien la totalité de nos stages de reconstruction par le sport au profit des militaires blessés.

Le 3 juin dernier, dans le cadre de l'opération « Avec nos blessés », nous avons accueilli ici-même, Tony Estanguet, Président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, venu rencontrer des militaires blessés qui se reconstruisent par le sport.

Les compétitions départementales, régionales, nationales et internationales ayant pu reprendre quasi normalement, nos sportifs ont eu à cœur de porter haut les couleurs du CSINI, en tennis de table, en cyclisme tandem, en para-tir, en tir à l'arc et en escrime. Je voulais souligner les bons résultats de nos jeunes de Saint Jean de Dieu qui montrent que la relève est là et les performances de nos athlètes de haut niveau qui malgré les difficultés pour s'entraîner et les soucis de santé, ont consolidé leurs classements.

À côté des sections sportives qui attirent traditionnellement les gros bataillons de nos adhérents comme la musculation, l'escrime et le tennis de table, je tenais à mentionner le dynamisme de la section tir dont les adhérents participent régulièrement aux compétitions organisées par la FCD.

Les principaux résultats sportifs sont joints en annexe de ce rapport moral et d'activité.

Nombres de Pensionnaires et d'hospitalisés de l'Institution Nationale des Invalides continuent à profiter des installations de ce gymnase en journée. D'autres encore ont la possibilité d'aller à l'École Militaire voisine où ils sont remarquablement accueillis à la section équestre.

Le plan annuel des mutations a provoqué le renouvellement d'une partie de l'équipe d'encadrement du CSINI. Nous avons accueilli fin août, le Chef de bataillon Xavier Dupont, qui a succédé au Commandant Bertrand Pesquié à la direction du Cercle sportif, ainsi que trois moniteurs de sport de chacune des trois armées, le Major Stéphane Boidin de l'armée de l'Air et de l'Espace, l'Adjudant (TA) Patrice Giannattasio et le Second maître Emmanuel Janin. Tous trois se sont portés volontaires pour nous rejoindre.

Sans ce soutien important et indispensable du Ministère des Armées, le CSINI ne pourrait pas mener à bien toutes ses missions.

La nouvelle équipe a déjà proposé de nouveaux projets aux membres du Bureau et nous envisageons la création d'une section de para-golf en lien avec celui de Villacoublay et d'une activité de tir à l'arc qui devrait être déployée dans la Cour de la Paix, désormais accessible.

Grâce au soutien de deux de nos partenaires (Solidarm et la GMF), nous avons pu faire l'acquisition de véhicules adaptés pour transporter nos adhérents. Qu'ils en soient ici remerciés.

Sous l'énergique impulsion du secrétariat général et du Directeur, la communication du Cercle a également pris un coup de jeune avec en complément de notre site internet, du profil FaceBook et de notre chaîne YouTube, la présence du CSINI sur Instagram. »

Le Président ajoute que le Paragolfeur (acheté en Allemagne pour la création de la nouvelle section Paragolf) devrait être livré la semaine prochaine. Le dernier véhicule – le PMR financé grâce au soutien de Solidarm – sera également livré en juin.

Il souligne également la parution du nouveau numéro du CSINI Infos, spécialement centré sur les Assemblées générales de ce jour, qui reprend classiquement les sujets de la vie du Cercle mais se modernise dans la forme en intégrant par exemple des QR codes qui permettent de prolonger la lecture de certains articles par le visionnage de vidéos et de documents complémentaires.

Le rapport moral ne soulevant pas de question, il est mis au vote,

2^{ème} résolution : Le rapport moral et d'activité pour l'année 2022 est approuvé à l'unanimité.

GV CA

Le Président remercie les adhérents pour leur confiance et donne la parole au Directeur afin que celui-ci présente en complément les activités et actualités du Cercle.

Le Directeur présente quelques éléments de la vie du Cercle en proposant d'abord à l'Assemblée une courte vidéo montrant les activités du Cercle, au cours des stages de reconstruction par le sport, mais également au sein des sections ou encore par la pratique du sport de haut niveau.

C'est l'occasion pour le Président de souligner les nouveaux équipements numériques et interactifs dont s'est doté le Cercle et il félicite le SM Emmanuel Janin, qui, en charge de cette opération, l'a réalisée tout en permettant une substantielle économie par rapport aux premiers éléments envisagés.

En termes de *Ressources Humaines*, le Directeur est heureux d'annoncer que l'équipe s'est enrichie avec l'arrivée de Christophe Barthes qui s'est très rapidement intégré. Le Major Front quitte le Cercle cet été et sera remplacé ; la procédure est lancée et les candidatures sont nombreuses. En interne, le Second Maître Janin reprendra la responsabilité de la section Tennis de table. Le Major Boidin quittera le Cercle à l'été 2024 ; il faudra travailler à son remplacement. Le Directeur se réjouit également d'une politique active d'accueil de stagiaires ; cela leur permet de se former alors que parallèlement ils aident le CSINI dans le déploiement de ses activités.

Concernant les *investissements*, cet été le gymnase sera rénové et à la rentrée des travaux devraient commencer dans la cour de la Paix désormais accessible. Grâce à l'aide des partenaires, un nouveau véhicule rejoint la flotte du Cercle en juin.

Le Directeur annonce par ailleurs avoir placé l'année 2023 sous le signe du *rayonnement* ce qui s'est traduit par une présence accrue du CSINI sur les réseaux sociaux, ajoutant aux comptes Facebook et Instagram le tout nouveau compte LinkedIn ; ils viennent en complément de la chaîne YouTube, du site internet et de la parution régulière du CSINI Infos. Il invite d'ailleurs l'assistance à se connecter régulièrement pour bénéficier et participer à cette communication sur les activités. La communication est en effet l'affaire de tous. À cela s'ajoutent les actions de sensibilisation avec, il en est heureux, beaucoup de visites au CSINI et plus de 500 jeunes rencontrés en une année.

Il est également travaillé de manière *proactive* au renforcement du lien INI/CSINI, au suivi actif de para sportifs de haut niveau ou encore à la création de nouvelles sections comme le paragolf ou le tir à l'arc. C'est également l'occasion d'encourager les adhérents à participer à la vie des sections, à s'inscrire, à en parler autour d'eux. Il reste notamment des places pour pratiquer du vélo adapté, du Viet Vo Dao ou encore de la natation.

La reconstruction par le sport passe également par les *8 semaines de reconstruction*, stages qui embarquent en général un effectif d'environ 10 blessés ou victimes d'attentat, ce qui permet de créer des liens forts dans le groupe. « Une belle forme au service du fond ». Une étude est en cours pour augmenter le nombre de semaines de reconstruction labélisées pour 2023-2024.

Le Directeur évoque également diverses activités qui sont menées *en dehors du Cercle sportif* avec par exemple l'activité karting, une sortie à Roland-Garros ou au Tournoi des 6 Nations, ou encore, ce qui sera la dernière activité de cette année pour le Cercle, une étape du Tour de France avec 6 blessés qui donnera l'occasion de vivre le Tour dans le Tour, en roulant sur les routes du Tour et en participant à la vie du village.

Le Directeur encourage par ailleurs tous les présents à participer au moment convivial qui suivra cette Assemblée pour échanger de manière moins formelle avec les membres de l'équipe du CSINI et se voir remettre un petit cadeau aux couleurs du Cercle !

3. Rapport financier et quitus (exercice 2022) – 3^{ème} résolution

Le Trésorier donne lecture des éléments structurants de son rapport financier que chacun a par ailleurs reçu dans son intégralité avec la convocation.

« Le *bilan* de l'exercice 2022 s'élève à 588 927 € et est en augmentation de 210 779 € par rapport à l'exercice 2021. À l'actif, cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation de 29 405 € de la

G V C A P.4

valeur nette des immobilisations, à des acquisitions pour une valeur de 88 908 € (qui concernent principalement l'achat de matériel sportif pour 12 257 €, de matériel informatique pour 6 586 €, des travaux de réfection des placards dans le couloir reliant le gymnase à l'INI pour 49 326 €) ; l'achat d'une VL Renault Clio financé par le Fonds de solidarité de la GMF pour 20 739 €, ainsi que des amortissements de l'exercice qui sont d'un montant de 59 504 €. Les autres titres immobilisés (pour 60 750 €) n'ont pas varié en 2022 et représentent l'achat de parts sociales de la Banque Populaire Rives de Paris pour un emploi à plus long terme de l'excédent de trésorerie. On note également une diminution de 6 102 € des créances clients, une augmentation de 35 707 € des autres créances, une augmentation de 147 132 € des disponibilités due principalement au don de Solidarm non encore utilisé et une augmentation de 4 638 € des charges constatées d'avance.

Au passif, cette augmentation est essentiellement due aux variations sur les fonds propres (en diminution de 19 083 € du fait du résultat déficitaire de l'exercice – 1 876 € et des 17 206 € de reprise de subventions d'investissements). Un compte de fonds dédiés a été créé pour recevoir les dons et demandes de projets d'investissements. Ce compte sera soldé au fur et à mesure des amortissements des investissements concernés. Son montant est de 297 492 € (soit 300 000 € reçus de Solidarm moins les amortissements comptabilisés). Les dettes diminuent de 67 630 € en raison d'une diminution des dettes fournisseurs de 1 583 € ; d'une diminution des dettes fiscales et sociales de 27 431 € (notamment par la régularisation des cotisations URSSAF COVID 19) ; d'une diminution des autres dettes de 17 869 € ; et d'une diminution des produits constatés d'avance de 20 746 €.

Dans *le compte de résultat*, les produits d'exploitation sont en augmentation de 323 778 €. Cette augmentation est due principalement au versement d'un don de Solidarm pour un montant de 300 000 € ayant fait l'objet d'une convention de Mécénat entre ce donateur et le CSINI précisant l'utilisation des fonds dans le cadre d'investissements dédiés. Cependant, on peut observer également une participation aux stages en augmentation de 15 806 € qui se retrouve de facto en plus dans les charges ; une augmentation des dons de 3 124 € ; une augmentation des cotisations de 5 571 € (celles-ci n'ayant toutefois pas encore retrouvé leur niveau d'avant COVID 19) ; et des produits financiers qui augmentent de 1 659 €.

Les charges d'exploitation sont en augmentation de 327 468 €. Cette augmentation est essentiellement due à la comptabilisation dans le compte (report en fonds dédiés) du don Solidarm de 300 000 €. Les charges d'exploitation varient du fait d'un compte achats et charges externes en augmentation de 5 282 € avec notamment, une augmentation de 1 258 € des locations mobilières (contrat photocopieurs) ; une diminution de 8 490 € du petit matériel sportif toutes sections, et une diminution de 2 307 € des frais d'entretien et de petits matériels. Les autres postes ne font pas l'objet de variations significatives. Les charges des sections sportives sont quant à elles en augmentation de 18 052 € en raison de la reprise des compétitions sélectives pour les Jeux Paralympiques 2024 (Tir à l'arc, tir aux armes et escrime). Cette augmentation est compensée en produit, pour les sections concernées, par les subventions allouées par la ville de Paris dans le cadre de la CAAJOP 2024. À cela s'ajoute une augmentation des charges de personnels de 26 915 € avec une augmentation des salaires et des charges de Sécurité Sociale et le maintien du contrat du second stagiaire dont le coût salarial n'est plus pris en charge par l'organisme de formation (AFDAS) depuis le 1er septembre. L'augmentation des charges sociales en 2022 par rapport à celle de 2021 s'explique en grande partie par le fait que le CSINI avait été exonéré d'une partie de ces charges dans le cadre de la COVID 19. Dans le cadre de la préparation des Jeux Paralympiques de Paris 2024 (limité dans le temps), un effort financier en année pleine est fait pour le maître d'armes pour la préparation et le suivi des escrimeurs... On note également une augmentation des impôts et taxes de 562 € et une diminution de 8 417 € des dotations aux amortissements.

En conclusion, l'exercice 2022 affiche un déficit de 1 876 € (contre un résultat excédentaire de 11 283 € en 2021 qui, pour rappel, découlait essentiellement de l'aide accordée (URSSAF) dans le cadre de la COVID 19 de 9 820 €). Sans celle-ci, le résultat aurait été de 1 483 €. On notera également que le montant des cotisations n'a toujours pas retrouvé le niveau de 2019. »

3^{ème} résolution : **Le rapport financier est approuvé et quitus est donné aux trésoriers à l'unanimité.**

GV CA p.5

Le Président souligne une initiative de la FCD qui a décidé d'offrir aux personnes en situation de handicap la licence en les exonérant de cotisation. Les adhérents ont donc vu leur cotisation se réduire de 17,50 €, somme qui pouvait être remboursée à ceux qui l'ont demandée s'ils avaient déjà payé, ou qui pouvait être laissée au Cercle sous forme de don. Ce geste de solidarité de la FCD réduit les cotisations – qu'ils en soient remerciés. A priori, cette initiative devrait être reconduite.

4. Rapport du Commissaire aux comptes et quitus (exercice 2022)

La Commissaire aux Comptes donne lecture de la conclusion de son rapport où elle certifie que les comptes du CSINI sont réguliers et sincères. Elle approuve les comptes du CSINI sans réserve.

Quitus est donné à l'unanimité à la Commissaire aux Comptes.

La Commissaire aux Comptes saisit l'occasion pour remercier les Trésoriers pour la qualité de leur travail qui permet une collaboration fluide tant ils se plient aux règles comptables qui ne sont pourtant pas toujours simples à mettre en œuvre.

Le Président remercie à son tour Madame Guignard ainsi que les deux Trésoriers qui font un travail formidable non seulement pour que le Cercle puisse fonctionner au quotidien, mais également pour chercher des fonds tout en freinant parfois certains enthousiasmes éventuellement trop dépensiers. Ce travail subtil est particulièrement important. Merci à eux.

5. Approbation des comptes et affectations du résultat 2022 aux fonds statutaires (fonds propres avec droit de reprise) - 4^{ème} résolution

4^{ème} résolution : Les comptes sont approuvés et le résultat 2022 est affecté aux fonds statutaires (fonds propres avec droit de reprise), à l'unanimité.

6. Budget prévisionnel 2023 - 5^{ème} résolution

Le Président rappelle que ce budget prévisionnel a déjà été présenté en fin d'année, la Mairie de Paris demandant spécifiquement, avant de pouvoir attribuer quelque aide ou subvention, qu'un budget prévisionnel soit présenté. Ce budget a donc été élaboré en novembre.

Le Trésorier précise que le budget prévisionnel 2023 a été présenté au Conseil d'administration en fin d'année 2022 puis à nouveau ce jour et qu'il n'a pas évolué. Il précise que l'an dernier, il avait été suggéré qu'en cas de besoin ce budget prévisionnel puisse être rénové à mi-année. Cela n'a pas été nécessaire, car il est aujourd'hui encore fidèle aux mouvements engagés.

M. Arnaud Merle d'Aubigné souhaitant comprendre à quoi le résultat serait affecté, le Trésorier répond que le budget est nécessairement construit à l'équilibre et qu'il n'y a donc pas de résultat ni donc d'affectation prévisionnelle de ce résultat.

Sans autre question de l'Assemblée, ce budget est soumis au vote.

5^{ème} résolution : Le Budget prévisionnel 2023 est approuvé à l'unanimité.

Pour pouvoir tenir l'ordre du jour et laisser plus largement la parole aux adhérents, le Président propose d'interrompre l'Assemblée générale ordinaire pour ouvrir l'Assemblée générale extraordinaire et traiter de l'actualisation des Statuts et du Règlement intérieur, avant de revenir à l'ordre du jour de l'AGO pour le dernier point d'échange et de questions.

GV CD

L'Assemblée générale ordinaire est interrompue à 19 h 30 et l'Assemblée générale extraordinaire est ouverte.

Modification des Statuts et du Règlement intérieur

Le Vice-président indique que dans ce dossier sensible, il convient de revoir principalement les modalités de l'Assemblée générale, pourquoi « la validité des délibérations réclame la présence du tiers des membres actifs » alors que « les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à l'AG ». Cette ambiguïté figurant dans les Statuts, depuis leur adoption par l'AGE du 19 mai 2009, devait être levée pour ne pas compromettre l'obtention du quorum.

Or, selon la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) « les Statuts d'un club doivent prévoir l'existence ou non d'un quorum pour la tenue de l'Assemblée générale ordinaire ». De cela découle une première hypothèse « avec quorum » - il est alors indiqué que l'AG ne délibère valablement que si le quorum des membres adhérents du club sont présents ou représentés ; dans ce cas, la délégation de pouvoir est fortement recommandée pour assurer la tenue de l'assemblée - ; et une seconde hypothèse « sans quorum ». Les délibérations de l'Assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents. Ainsi, lors de la rédaction de nos Statuts, un amalgame, voire une confusion, s'est produit entre ces deux options et a engendré l'ambiguïté en question dans le texte initial des Statuts. Il est toutefois clair que l'option avec quorum choisie devait réclamer la présence ou la représentation des adhérents pour valider les votes.

Cette modification des Statuts a été aussi l'occasion de les actualiser au regard des dispositions légales et réglementaires issues, d'une part, de l'ordonnance relative au Code du Sport régissant l'ensemble de l'organisation du sport et d'autre part, de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

Le Président ajoute que le Règlement intérieur a été actualisé pour tenir compte des modifications proposées pour les Statuts et souligne une légère modification intervenue après l'envoi des documents à savoir que la Fédération française de Tir était qualifiée de FFT (qui est en fait le sigle de la Fédération française de tennis) ; cela est rectifié, elle est désormais correctement qualifiée de FFTir.

Sur le fond, il rappelle que l'objectif de cette actualisation était de lever les ambiguïtés et de permettre les affiliations désormais obligatoires aux fédérations sportives dont la FFH a perdu les délégations, à savoir pour nos compétiteurs et surtout nos sportifs de haut niveau, la FFTir et la FFTA (Tir à l'arc).

Soumis au vote les deux documents modifiés sont approuvés à l'unanimité.

M. Thierry du Rivau souhaite que cette clarification sur les modalités d'obtention du quorum n'ait pas un effet délétère et ne conduise pas à une désaffection de l'Assemblée générale. Cette instance est en effet l'occasion pour tous de se faire entendre, de connaître et rencontrer les adhérents et plus généralement de s'impliquer dans la vie de l'association. Il rappelle que les adhérents sont potentiellement de futurs administrateurs.

La séance de l'Assemblée générale extraordinaire est levée à 19 h 45. L'Assemblée générale ordinaire reprend.

7. Questions écrites

Le Président propose que ceux qui auraient des questions ou des remarques s'expriment même si, formellement, aucune question écrite n'a été reçue à ce jour.

Luc Wallerand regrette que les sections ne fassent pas toutes l'objet de la communication renforcée évoquée au cours de cette Assemblée et regrette notamment que la natation soit traitée comme une section presque confidentielle. Il rappelle à quel point cette pratique est importante pour lui, qu'il y est présent tous les jeudis, avec un entraîneur dont il est particulièrement satisfait.

Le Directeur saisit la balle au bond pour annoncer que, justement, il a reçu la veille les photos de cette section et que le lendemain une publication est prévue sur les réseaux sociaux pour la section natation.

Juvenal Mayemba emboîte le pas de Luc Wallerand pour rappeler à quel point les sections loisirs sont importantes et regrette qu'il n'y ait pas davantage de communication à ce sujet.

Plus généralement d'ailleurs, il estime que le handisport ou le parasport ne sont pas suffisamment développés et connus. Il faut communiquer davantage, faire des efforts de pédagogie. À cet égard, il encourage d'ailleurs à participer au salon Autonomics qui a lieu Porte de Versailles début juin.

Le Président entend combien il est important de communiquer sur le handisport et la reconstruction par le sport et complète cette intervention en indiquant que les adhérents sont les meilleurs ambassadeurs du Cercle sportif et qu'il leur revient aussi de communiquer autour d'eux pour propager la pratique des sports dans ce cadre.

Arnaud Merle d'Aubigné insiste sur l'importance de la pratique du sport en loisir parce que c'est ainsi que se révèlent les futurs champions. La détection passe par une activité loisirs intense. Et c'est la meilleure manière de préparer les compétiteurs de demain.

Le Président convient qu'il semble parfois plus facile de mettre en valeur ce qui est plus spectaculaire, mais la pratique continue et quotidienne est en effet particulièrement importante. Le partenariat avec le Centre médico-social Saint-Jean-de-Dieu, un vivier de ressources qui n'est pas négligé en termes de détection, en est un exemple emblématique.

Le Président répète qu'il est particulièrement utile que les adhérents soient force de proposition ; chacun ici est heureux de les entendre.

Le Directeur ajoute qu'un groupe de travail dédié à la communication a été créé et que, là aussi, toutes les suggestions sont bienvenues.

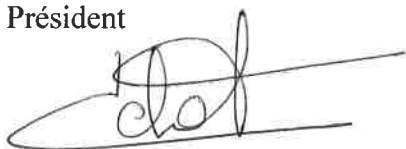
Arnaud Merle d'Aubigné évoque également la possibilité que le Cercle sportif encourage les établissements sociaux et médico-sociaux, par son expertise, à se doter de réelles structures pour pratiquer du sport adapté. En effet si le CSINI est un espace riche où il a plaisir à venir pratiquer le ping-pong notamment, il est éloigné de son domicile. Pouvoir pratiquer à proximité de chez soi est vraisemblablement aussi un élément intéressant pour les personnes en situation de handicap.

Le Président évoque alors l'évolution actuelle (souhaitée par le Ministère) qui conduit à ce que de plus en plus de sections « handi » se développent au sein des clubs valides. Le CSINI propose un modèle tout à fait différent puisque les valides viennent ici chez les Invalides. A priori, le CSINI risque de devenir davantage encore une exception.

En l'absence de questions supplémentaires, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Président invite tous les participants à un moment de partage convivial dans la cour de la Paix.

Le Président



LCL (er) Gaëtan de la VERGNE

La Secrétaire générale



Catherine AFLALO